ART. 53 N° II-1962

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º II-1962

présenté par M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances et M. Giraud

ARTICLE 53

Au début de l'alinéa 10, substituer au mot :

«Le»,

la référence :

« L'article 73 B du code général des impôts dans sa rédaction résultant du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.